

COMPTE RENDU DU 3^{ème} CONSEIL DE PROMOTION DES IS le 09 juin 2021

Après lecture de nos déclarations liminaires, la direction de l'ENFiP a apporté les précisions suivantes

I) ÉVALUATIONS DE COMPÉTENCE BLOC FONCTIONNEL

La CGT s'est étonnée du taux de satisfaction des stagiaires donné par l'ENFiP du fait que ni le taux de réponses au questionnaire, ni le détail du taux de satisfaction entre les différents items que pouvaient choisir les stagiaires n'ont été transmis aux OS. Par conséquent, il n'est pas possible d'interpréter de tels résultats. L'ENFiP a répondu que ce manque de détail pour le retour de l'évaluation de la formation est volontaire car moins de 70 % des stagiaires avaient répondu. Pour l'établissement de Clermont les 50 % n'était pas atteint au 1^{er} juin. Dès que les résultats seront définitifs, une communication plus complète sera faite. Monsieur RAMIR a précisé que ce taux de satisfaction n'est jamais à 100% et que L'ENFiP ne tient pas la plume aux stagiaires.

La direction a conscience que la pandémie a placé les stagiaires dans une situation particulière. De même, elle a conscience du fait que les stagiaires ont pu se retrouver dans des situations bien différentes, que ce soit pour le logement, l'isolement pour pouvoir étudier et la participation aux visioconférences.

Monsieur RAMIR a rappelé qu'il y a 940 IS dans la promotion et que l'école ne peut prendre des décisions générales fondées sur quelques cas particuliers. Les contraintes individuelles ne peuvent pas impacter toute la promotion et que c'est toujours un exercice délicat de faire l'équilibre entre le général et le particulier.

Monsieur RAMIR a souligné que les stagiaires qui avaient des enfants en garde ont quand même réussi les évaluations et que les difficultés informatiques ont pu être résolues puisque toutes les copies sont remontées. Il a constaté qu'on ne peut recouper les copies blanches avec les stagiaires parents avec enfants à charge. Loin de lui l'idée d'ignorer les difficultés de parents de jeunes enfants. Selon lui, la décision d'organiser les évaluations a été prise suffisamment en avance pour que les stagiaires puissent se préparer (oubliant au passage que la fermeture des écoles, elle, n'avait été annoncée que quelques jours avant). Il a ajouté que si nous rencontrons des difficultés pour nous organiser, cela risque de poser problème pour la suite de notre vie professionnelle.

Enfin, des épreuves de remplacement étaient organisées, seul un stagiaire en a fait la demande. Les OS ont fait remarquer que ces épreuves de remplacement n'avaient aucune date de fixée et que les parents ont préféré passer l'épreuve au plus vite plutôt que de risquer de passer l'épreuve de remplacement. Encore une fois, la CGT pointe un manque de communication de la part de l'ENFiP face à ce filet de sécurité qui n'en était pas un. En effet, comment savoir s'il est plus confortable de passer les épreuves sur une autre date dont nous n'avions pas connaissance. Monsieur RAMIR a reconnu que le manque d'information pour cette épreuve de remplacement peut en effet être regrettable.

II) QUALITÉ DE LA FORMATION DISPENSÉE PAR L'ÉCOLE

Monsieur RAMIR a rappelé que l'ENFiP est un établissement de formation appliqué, que les stagiaires ont connu leur affectation en novembre permettant ainsi de les affecter dans les différents blocs fonctionnels. Il n'est pas dans l'ambition de l'ENFiP d'avoir idée de faire des stagiaires des experts de la matière gérée par le poste qui leur a été attribué à la sortie de leur scolarité.

COMPTE RENDU DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Il a rappelé que la mission de l'ENFiP est de donner aux stagiaires les fondamentaux des métiers qu'ils auront à gérer mais aussi des schémas de raisonnement pour qu'ils puissent évoluer eux-mêmes une fois en poste. Ils ne cherchent pas à faire d'eux "des pics de la Mirandole". L'apprentissage ne prend pas fin à la sortie de l'établissement et de la FPP. Ils sont contraints par une durée de formation, ils doivent faire des choix pour la formation. C'est un schéma général que l'on peut considérer comme plus ou moins satisfaisant. Il est de notoriété publique qu'il faut plusieurs années pour former un vérificateur, c'est tellement vrai que des formations sont prévues sur 3 ans.

Ils ont un cahier des charges qui repose sur des compétences validées par le réseau. Il est bien connu par les directions qu'il y a des aspects à compléter. Certaines directions peuvent faire le choix de développer leur propre programme de formation comme la DVNI. Les critiques à l'égard de la qualité de la formation sont excessives, quel que soit l'engagement des enseignants et les capacités d'acquisition des compétences, il n'est pas imaginable sérieusement que les stagiaires soient formés complètement sur certains métiers.

Il faut nuancer sur le sujet des choix pédagogiques. D'une année sur l'autre, il est toujours possible de parfaire sa scolarité. Il y a eu des choix à faire comme déjà dit. De plus, la scolarité est fusionnée avec des contraintes de temps à gérer. Il comprend le sentiment que la scolarité est perfectible mais avec mesure. L'idée que beaucoup de stagiaires n'ont pas réussi les épreuves est à nuancer. Certains stagiaires qui avaient validé un nombre d'UC suffisant ont joué l'économie (juste passer la barre), ce qui peut donner l'impression que les stagiaires sont mauvais et qui nuance nos remarques.

Point sur le fait que la formation est non adaptée à la vérification en brigade départementale : on entend souvent l'inverse. Les deux remarques sont vraies puisque la formation ne peut satisfaire les deux missions. La reconstitution de recettes, souvent pratiquée en BDV, ne fait pas partie du programme car trop complexe et nécessiterait trop de temps (choix raisonné).

La direction a bien conscience que nous ne sommes pas au niveau de qualité espérée au vu de la situation sanitaire. De nouveau, l'engagement des stagiaires est salué. Il n'y a pas de déni de la part de l'ENFiP, d'où la formation complémentaire d'une semaine proposée. De plus, elle a rappelé qu'il y a eu une modification du nombre d'unités de compétence à valider et qu'une fois titulaires les stagiaires auront accès au passeport de formation qui assurera la continuité de leur formation. L'ENFiP applique une feuille de route donnée par l'administration centrale, donc une scolarité qui essaie d'être la plus complète possible.

III) LE STAGE PRATIQUE PROBATOIRE

La CGT a interpellé la direction sur la problématique d'affectation des stagiaires sur un autre bloc métier que celui sur lequel ils ont été formés. En effet, 16 % des stagiaires déclarent ne pas avoir été installés dans un service de même nature que celui désigné en novembre 2020.

L'ENFiP a répondu qu'elle interpelle régulièrement les directions sur le sujet, toutefois des problématiques s'interposent comme les restructurations par exemple. Malgré la demande des organisations syndicales, ils ne sont pas en mesure de chiffrer le nombre de stagiaires dans cette situation, car il s'agit d'une thématique RH, toutefois selon eux cela reste à la marge. L'ENFiP indique que c'est une situation qu'elle aimerait éviter également.

C'est pourquoi, **la CGT FiP** exige que l'affectation des stagiaires ait lieu à l'issue de la formation, elle revendique d'intégrer les premières affectations des stagiaires au mouvement général de mutation des titulaires à l'ancienneté administrative re-calculée, ce qui éviterait la situation des 16 %.

IV) LE RETOUR À L'ÉCOLE

Si pour la **CGT** favoriser la formation en présentiel doit être la priorité, il n'en demeure pas moins que l'école ne doit pas exposer les stagiaires à la pandémie. La CGT a eu connaissance d'un retour en établissement alors même que la plupart des stagiaires concernés n'ont reçu aucune convocation, et ni les directions ni les chefs de service n'en ont été informés.

Monsieur RAMIR a rappelé qu'au précédent conseil de promotion, l'ENFiP voulait profiter de la FPP pour continuer la formation en établissement. L'équipe pédagogique a identifié des points non suffisamment étudiés lors de la formation qui justifieraient un retour en présentiel. Les stagiaires essentiellement concernés seraient les métiers du CF (vérificateur, PCE), et la GPE (dépenses), mais tout cela reste à préciser.

Il a indiqué cependant que cette formation en présentiel n'a pas encore été validée par le DG. À ce stade, certains métiers sont plutôt concernés mais tout ça reste à préciser.

Il a ajouté que comme la scolarité a débuté le 17 mai en présentiel pour les AAFIP et PACTE, 1350 agents sont en formation, la capacité enseignante est déjà très mobilisée par ces stagiaires. Si l'ENFiP sera en mesure de proposer des compléments de formation, ce sera à la mesure des capacités d'accueil et cela ne se fera pas forcément sur les établissements d'affectation des stagiaires. Noisiel ne peut pas faire face seul à la formation des stagiaires. L'ENFiP aurait voulu répondre aux souhaits des stagiaires de revenir dans l'établissement initial mais malheureusement ils n'ont pas les moyens de le faire.

Dans tous les cas, l'ENFiP attend le feu vert du DG avant de communiquer plus en détail sur cette formation. C'est encore un projet qu'ils espèrent voir se concrétiser et ils enverront dès que possible une convocation et des notes aux services.

L'objectif est d'ouvrir 2 ou 3 semaines de cours d'ici fin juillet, il y aura plusieurs plages de formations pour que les stagiaires puissent rejoindre les établissements. Les problématiques soulevées par les stagiaires pourront faire l'objet d'ajustement comme les dates de vaccinations par exemple.

Sur les frais que cela engendrerait aux stagiaires, l'administration étudie avec une vue très ouverte la possibilité de procéder à un abondement indemnitaire pour couvrir les frais qui seront engagés par les stagiaires.

V) L'ACCÈS AU PASSEPORT DE FORMATION PAR LES STAGIAIRES

Passeport de formation (notamment pour le CF) : Michel RAMIR a indiqué qu'en principe le démarrage devrait avoir lieu à partir du 1er septembre, car la formation pratique probatoire est précieuse et ne doit pas être effacée par trop de formations au cours de celle-ci. Il ne souhaite pas que soit minimisé le temps de présence pendant le stage probatoire. Par conséquent, le refus d'accès à ces formations pour les stagiaires s'explique.

VI) LES RATTRAPAGES

La CGT a demandé le nombre exact de stagiaires au rattrapage et leurs résultats. 58 stagiaires ont été aux rattrapages dont 27 sur Clermont, 28 sur Noisiel et 3 sur Toulouse. À l'issue des rattrapages 4 stagiaires (dont 1 sur Toulouse et 1 issu de la coopération) sont en difficulté à l'issue de ces épreuves. Ils devront passer devant la commission d'évaluation des compétences.

Le stagiaire coopérant recevra une attestation de scolarité et c'est sa délégation qui déterminera s'il effectuera un stage ou non dans un service local, les coopérants ne faisant pas de stage pratique probatoire.

VII) LA DÉSIGNATION DU PROFESSEUR RÉFÉRENT

Idéalement c'est celui de la scolarité. Toutefois, pas plus d'une dizaine de stagiaires par référent pour que cela soit efficace ce qui explique l'attribution d'un professeur inconnu ou peu connu pour certains stagiaires. Cependant, cela n'est pas de nature à remettre en cause la confiance que l'on doit avoir en lui.

Magali LANGRENÉ en tant que professeur a souligné l'investissement des professeurs dans leur rôle de référent et précise que ce qui leur est dit reste confidentiel. Par conséquent, les stagiaires ne doivent pas hésiter à se confier à eux et à faire remonter les éventuelles difficultés.

VIII) QUESTIONS DIVERSES

- ➔ La direction a précisé que 96 % de stagiaires disposent du matériel informatique nécessaire à leurs missions.
- ➔ La CGT a demandé pourquoi l'Indemnité de stage a été suspendue pour les personnes vulnérables durant la période du 7 au 16 mai ? Monsieur RAMIR a répondu ne pas avoir d'éléments de réponse. Il souhaite savoir si la situation est unique ou généralisée à toutes les personnes vulnérables et demande que la CGT lui envoie les coordonnées de cette personne pour étude.

Monsieur RAMIR a conclu sur le fait que les stagiaires ont brillamment réussi l'exercice de cette scolarité particulière et a salué l'investissement de chacun (IS, professeurs, administration). Il se dit satisfait de cette année.

